



Université du Québec en Outaouais



**L'ACTION COLLECTIVE DES GAIS,
LESBIENNES, TRANSEXUELS ET
TRANSGENRES:
UN MOUVEMENT SOCIAL?¹**

Par: Isabel Côté
Jacques L. Boucher: collaborateur

Note sur l'auteur: Isabel Côté est étudiante au doctorat en service social à l'université de Montréal. Elle est également chargée de cours à l'université du Québec en Outaouais. Sa thèse doctorale porte notamment sur les dynamiques familiales des familles lesboparentales avec donneur connu. Elle s'intéresse à la question de la diversité sexuelle et a également publié sur le sujet.

Collaborateur: Jacques L. Boucher: sociologue, professeur en travail social et des sciences sociales et responsable des programmes de deuxième cycle en travail social à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il est aussi chercheur régulier au Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS) et du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

**CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE EN INTERVENTION SOCIALE (CÉRIS)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)**

**Série : Recherches numéro 48
ISBN : 978-2-89251-387-5**

MARS 2010

¹Une version abrégée de ce texte a précédemment été publiée. À cet effet, voir Côté I. et Boucher, J. L. (2008). La mouvance sociale des gais, lesbiennes, bisexuel(le)s, transsexuel(le)s et transgenre. *Bulletin d'histoire politique*, 16

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LES NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX	2
2. DIMENSIONS DE L’ACTION COLLECTIVE DES MOUVEMENTS SOCIAUX	3
2.1 Modification des formes d’organisation et des modes d’action	3
2.2 Transformation et complexification du rapport au politique	6
2.3 Importance de l’aspect identitaire	7
2.4 Proposition d’un projet social	8
2.5 Conclusion	8
3. L’ÉVOLUTION DE L’ACTION COLLECTIVE GAIE ET LESBIENNE	9
3.1 Modification des formes d’organisation et des modes d’action	9
3.2 Transformation et complexification du rapport au politique	13
3.3 Importance de l’aspect identitaire	15
3.4 Proposition d’un projet social	16
4. L’ACTION DES GAIS ET DES LESBIENNES EN TANT QUE MOUVEMENT SO- CIAL	17
CONCLUSION	19
RÉFÉRENCES	21

INTRODUCTION

Les minorités sexuelle sont sorties de la clandestinité au cours des dernières décennies et ont acquis une vitrine sociale non négligeable. Cette présence sociale a été gagnée sans nul doute par leur action collective, souvent caractérisée par l'audace et l'originalité. Cette action se poursuit, ces minorités se trouvant encore loin de leur pleine acceptation et intégration sociale dans leur spécificité. Nous pouvons donc nous demander si cette action collective s'inscrit dans la nature d'un mouvement social. Si c'est le cas, il s'agirait sans doute d'un mouvement social d'un nouveau type, qui se distinguerait des grands mouvements sociaux classiques, qui ont pris la configuration de ce qu'il est convenu d'appeler un mouvement de classe comme le mouvement ouvrier. Il se situerait plus dans la mouvance de cette nébuleuse des mouvements identitaires et minoritaires auxquels fait référence Alberto Melucci (1989).

En effet, depuis les quarante dernières années, nous avons assisté à la multiplication des revendications soutenues par des groupes sociaux apportant des réflexions et posant des enjeux différents et souvent occultés par les mouvements ouvriers qui les ont précédés. L'émergence de différents mouvements de protestation en ces temps de prospérité associés aux Trente Glorieuses a amené une vague de théorisation quant à ces « nouveaux » mouvements sociaux (Smith, 1999). Que les revendications soient portées par les femmes, les jeunes, les écologistes les altermondialistes et les pacifistes, il appert que ces nouveaux mouvements sociaux ont su mettre à l'agenda public et politique de nouvelles préoccupations sociales et culturelles.

C'est dans cette foulée que l'action collective des gais et lesbiennes, qui remonte au tournant des années 1970, a acquis rapidement de la visibilité et s'est inscrite dans l'espace public. De plus, elle s'est progressivement appuyée sur des organisations de plus en plus stables et rassembleuses, jusqu'à regrouper d'autres minorités d'orientation sexuelle atypique telles que les bisexuel.le.s, les transsexuel.le.s et les transgenres. Les sociétés modernes ne se

retrouvent donc plus devant une action sociale spontanée, mais elles comptent en leur sein une action collective structurée et continue, du moins là où elle n'est pas complètement réprimée politiquement, culturellement et socialement. Certaines questions se posent spontanément à ce sujet pour qui s'intéresse aux mouvements sociaux. Avons-nous affaire à un véritable mouvement social tel qu'il est généralement entendu dans les sciences sociales, plus précisément, à un acteur capable de transformation sociale? Ou encore, ces activités s'inscrivent-elles dans cette forme d'action collective où l'acteur est souvent le sujet individuel et où l'enjeu repose sur les droits individuels? (Touraine, 2007 et 2005) Se retrouve-t-on devant un mouvement social historique, comme on désigne très généralement le mouvement ouvrier, ou devant une action relativement marginale de groupes minoritaires? (Touraine, 1984 et 1978) À l'inverse, cette action collective qui s'appuie déjà sur une histoire de près de 40 ans dans les sociétés de modernité avancée, ou d'hypermodernité, ne serait-elle pas institutionnalisée au point de s'éloigner des capacités émancipatrices et transformatrices de ses origines?

Ces questions guident l'analyse qui suit sans toutefois nous amener à soutenir une hypothèse précise à ce sujet, tout en considérant, au départ, que cette forme d'action s'apparente à celle d'un mouvement social, même si elle n'atteint peut-être pas la même envergure que les grands mouvements sociaux historiques. Aussi la désignons-nous de prime abord comme une mouvance. Notre démarche analytique s'appuie essentiellement sur la documentation scientifique existante sur les actions des gais et des lesbiennes, mais aussi sur certaines descriptions d'événements et d'activités que d'aucuns désignent comme la littérature grise. Cela nous permet d'aborder la question dans la perspective socio-historique. Or, pour ce faire, nous devons d'abord situer, au moins minimalement, la nature d'un mouvement social, puis l'étendue de son action dans la société ou les différentes dimensions de son action. C'est à partir de ces quelques repères que nous pourrons ensuite décrire, historiquement, l'évolution de la mouvance gaie

et lesbienne pour finalement apporter quelques éléments de réponse à nos questions de départ.

1. LES NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX

Il existe, en sciences sociales, une littérature relativement importante sur les mouvements sociaux. De fait, leur analyse et la théorie qui a été développée à leur sujet se retrouvent dans les principaux paradigmes de ce champ du savoir (Boucher, 2006), dont les analyses caractéristiques de l'individualisme méthodologique, des approches en termes de stratégies d'acteurs ou des analyses des rapports sociaux.

Effectivement, des analystes conçoivent l'action collective comme une résultante de la rencontre d'intérêts individuels et toute implication des individus dans une action serait cohérente avec un calcul rationnel d'intérêt (Olson, 1965; Tilly 1985), ce que conteste Hirschman (1970) qui réintroduit la solidarité (*loyalty*) au groupe ou à l'organisation dans les choix des individus. Il reste que cette perspective circonscrit l'action collective, en tant que mouvement social, à un groupe d'intérêt, en ne s'interrogeant guère sur la position de ce groupe dans la société. D'autres ont tenté de dépasser les limites de ces perspectives analytiques par des approches en termes de stratégies d'acteurs, dont les plus connues et utilisées demeurent sans doute la théorie de la mobilisation des ressources en Amérique du Nord (Jenkins, 1983; Tilly, 1985), mais aussi la sociologie française des organisations (Crozier et Friedberg, 1977). En plus de pousser les analyses sur la dimension organisationnelle (les ressources, la mobilisation, les intérêts des groupes et des acteurs) de l'action collective, ces approches tiennent compte aussi de la dimension politique de l'action, sur le plan de la pression, de la recherche de légitimité et de la reconnaissance institutionnelle.

Or, au-delà des stratégies d'acteurs et de dimensions organisationnelles et politiques ou institutionnelles bien réelles, l'action collective d'un mouvement social comporte, selon d'autres approches analytiques, une dimension proprement sociale, celle d'un projet qui vise le

changement social et plus généralement l'orientation de la société (Boucher, 1990, 2006; Melucci, 1985, 1989; Offe, 1984, 1985; Touraine, 1978, 1984). Dans cette perspective, la forme d'action collective caractéristique d'un mouvement social s'inscrit à la fois dans un conflit social de dimension ou de profondeur structurelle, suscité par l'inégalité des rapports entre acteurs sociaux, et dans la construction d'une identité collective quant à ce conflit. À cet égard, c'est sans doute la définition d'un mouvement social proposée par Alberto Melucci (1985 : 795) qui rend le mieux compte de cette dimension : « I define analytically a social movement as a form of collective action (a) based on solidarity, (b) carrying on a conflict, (c) breaking the limits of the system in which action occurs ».

Ainsi, l'analyse du rapport entre les actions menées par les organisations gaies et lesbiennes et un mouvement social ne peut faire l'économie de cette dimension de transformation sociale, pensons-nous, tout en admettant que ces changements ne doivent pas nécessairement être radicaux ou révolutionnaires pour être réels. Un mouvement social ne peut être ni éphémère, ni mener des actions épisodiques bien qu'il puisse connaître des périodes de latence dans son action (Melucci, 1984), particulièrement son action de transformation sociale. Dès lors, se pose la question de l'étendue d'un mouvement social.

Une action collective doit-elle s'étendre à la dimension d'une classe sociale ou devenir un mouvement de masse pour atteindre le statut d'un mouvement social? Sur ce plan, certains auteurs ont soutenu l'hypothèse qu'un mouvement social constituait, de par sa nature, un mouvement de classe qui acquerrait une sorte d'hégémonie de l'action collective dans un modèle sociétal donné, comme le mouvement ouvrier dans la société industrielle (Touraine, 1978, 1984). Mais d'autres analyses de la même approche conflictuelle, y compris celles d'Alain Touraine des dernières années, mettent de l'avant le concept de réseaux de mouvements ou encore de mouvement en réseaux (Castells, 1998, 1999; Melucci, 1978, 1984, 1989; Touraine, 2005) et même de l'individu comme

sujet acteur (Touraine, 2007). Ainsi, les identités apparaissent comme multiples ou plurielles, sinon éclatées, tout comme les enjeux et les conflits, tant chez les individus « participants »² que chez les groupes sociaux (Castells, 1999; Della Porta et Diani, 2006; Dubet 1994, 2000; Melucci, 1983, 1989). En même temps, on voit se construire des mouvements globaux, tels que l'anti et altermondialisation (McDonald, 2006), à la fois ancrés dans l'opposition et la proposition d'alternatives, s'appuyant sur divers groupes et identités. Il se pourrait bien que l'action collective des minorités sexuelles appartienne à cet univers d'action à la fois identitaire et transformatrice.

Par ailleurs, on peut se demander si les 40 ans d'histoire des actions portées par les gais et les lesbiennes n'ont pas contribué à figer leur action collective en légitimant et normalisant leur conduite, en intégrant leurs revendications et leurs pressions dans les canaux institutionnels. Ainsi, nous pourrions avoir affaire à une action collective fortement institutionnalisée, qui agit avant tout sur le plan de la reconnaissance des droits et s'adresse aux instances politiques plutôt qu'à l'ensemble de la société, en remettant en cause l'un ou l'autre des rapports sociaux (Boucher, 2006). D'un côté, une certaine institutionnalisation est nécessaire (Touraine, 1973) afin que l'action d'un mouvement social puisse acquérir des bras dans son projet de transformation, être reconnue et s'assurer une continuité. D'un autre côté, bien qu'une action collective menée par des mouvements plus anciens, tels que le mouvement ouvrier et le mouvement communautaire ou associatif, soit devenue institutionnalisée, cela ne veut pas dire qu'elle ne puisse pas renouer avec le mouvement social ou garder un lien constant avec sa capacité de contestation sur certains enjeux et imposer des changements sociaux (Boucher, 1992, 2004, 2006). Un retour sur l'évolution des actions menées par les personnes issues des minorités sexuelles depuis le tournant des années 1970 devrait nous permettre de discerner quelques éléments de réponse à ces questions, tant sur la nature de cette action collective que sur son étendue et l'état de son institutionnalisation.

Mais avant d'y arriver, il est utile de préciser la nature d'un mouvement social en examinant de plus près les diverses dimensions qui la traversent.

2. DIMENSIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Selon Touraine (1978), le passage de la société industrielle à la société programmée (société axée sur la gestion de la production et sur l'information, la culture) a permis l'émergence d'une nouvelle génération de mouvements sociaux. Ces nouveaux mouvements sont appelés à jouer, dans la société post-industrielle, le rôle central jusqu'alors dévolu au mouvement ouvrier dans les sociétés industrielles. Toutefois, il importe de comprendre que toute action collective ne correspond pas nécessairement à un mouvement social. En effet, comme nous venons de voir, les revendications des groupes d'intérêt n'en sont pas. Mais qu'est-ce qu'un mouvement social dans la société hypermoderne? Et en quoi ces nouveaux mouvements sociaux sont-ils différents du mouvement ouvrier? Nous pouvons dégager quatre dimensions permettant de caractériser ces mouvements contemporains : la modification des formes d'organisation et des modes d'action, la transformation et la complexification du rapport au politique, l'importance de l'aspect identitaire et la proposition d'un projet social.

2.1 Modification des formes d'organisation et des modes d'action

Les formes d'organisation des mouvements sociaux contemporains, contrairement aux structures organisationnelles du mouvement ouvrier ou syndical, ont tendance à être moins hiérarchisées, moins définies et plus décentralisées, permettant ainsi une plus grande liberté d'action à la base militante, visant de ce fait à créer de nouvelles formes d'engagement et d'appartenance sociale qui ne soient plus strictement tributaires du rapport de classe

²Della Porta et Diani (2006) établissent une distinction entre individus membres et individus participants.

(Boucher, 2006 ; Della Porta et Diani, 2006 ; Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). En fait, pour Melucci (1989), la structure organisationnelle du mouvement est en soi un message symbolique dénonçant les normes et codes sociaux dominants. Ces structures sont, selon Melucci (1983a : 14) « segmentées, réticulaires, polycéphales » et la direction au sein de ces mouvements, loin d'être uniquement dévolue à une seule personne, est plus diffuse permettant à plusieurs personnes d'assumer la direction de l'action (Melucci, 1989 ; Offe, 1997). La solidarité interne est perçue comme étant un élément central (Melucci, 1983a, 1989). Les nouveaux mouvements sociaux sont parfois composés de plusieurs sous-groupes autonomes les uns par rapport aux autres bien qu'ils maintiennent une certaine cohésion avec le mouvement d'origine grâce à l'échange d'informations et à la mobilité des personnes au sein du mouvement, permettant ainsi d'augmenter la capacité de mobilisation des membres, mais exposant le groupe à un risque accru de fragmentation (Della Porta et Diani, 2006 ; Melucci, 1983).

Les formes d'action collective se sont complexifiées et diversifiées, principalement dans les mouvements sociaux issus des années 1990 (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). L'action collective ne vise plus seulement les changements institutionnels ou l'ordre établi, mais également la transformation des rapports sociaux (Boucher, 2006 ; Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000 ; Boucher et Favreau, 1997 ; Lamoureux, 1981). Cette représentation des rapports sociaux définis par le mouvement serait, selon Touraine (1978), son idéologie. C'est ainsi, comme le soulignent Hamel, Maheu et Vaillancourt (2000) et Offe (1997), que les mouvements sociaux contemporains ont politisé de nouveaux thèmes tels que l'identité sexuelle, ou encore les spécificités culturelles et ethniques. Par ailleurs, pour Melucci (1983a : 17), « à partir de la présence d'une action collective on passe à une interrogation sur la condition sociale » d'un groupe donné, ce qui fait que « l'action collective n'est jamais considérée pour elle-même (...), mais renvoyée aux déterminants structurels ou culturels relatifs à la condition sociale de l'acteur impliqué ».

Pour l'auteur, ces actions visent un changement qui sera effectif non pas à l'avenir, mais bien dans le moment présent.

Pour qu'une action collective soit reconnue comme telle, il faut, selon Touraine (1978), quatre conditions essentielles : a) elle doit être menée **au nom** d'une population concernée, b) elle doit être organisée en vue de **l'action** et non pas seulement sur le plan du **discours**, c) elle doit être opposée à un **adversaire** et d) elle doit être reliée à un problème social qui concerne **l'ensemble de la communauté** et non pas seulement un petit groupe de personnes. Les modes d'action collective privilégient diverses formes de protestation comme, par exemple, les manifestations regroupant un grand nombre de personnes afin d'attirer l'attention publique (Offe, 1997). Enfin, les valeurs et les idées véhiculées au sein du mouvement social influenceront les stratégies d'action. C'est ainsi que les nouveaux mouvements sociaux prônant la non-violence choisiront des formes de contestations en conséquence (Della Porta et Diani, 2006 ; Hilson, 2002).

Alors que certains ont remis en question la portée politique des nouveaux mouvements sociaux et leur capacité à établir des rapports de force permettant d'instituer des changements dans les rapports de pouvoir, d'autres, au contraire, ont plutôt souligné leur dynamisme, leur créativité, leur aptitude à se renouveler et leur rôle déterminant dans les changements socio-politiques (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). L'efficacité d'action des mouvements sociaux sera d'autant plus forte que le groupe aura su développer un discours unifié et articulé pour expliquer son point de vue à la population quant aux changements socio-politiques proposés (Dugan et Reger, 2006). Par ailleurs, la capacité d'axer le discours sur la victimisation et les injustices subies (ou à tout le moins, ressenties comme tel) par le groupe permet d'augmenter la mobilisation des militants (Bendford et Snow, 2000 ; Della Porta et Diani, 2006) et ce, bien que la source de cette oppression ne soit pas toujours clairement identifiée ou encore que l'identification de l'opresseur ne fasse pas toujours consensus au sein du groupe (Bendford et Snow, 2000). Pour

Bendford et Snow (2000), la qualité et la constance de l'articulation du discours de même que la crédibilité des porte-parole du groupe influencent la capacité de mobilisation des membres et par conséquent, le degré de visibilité de l'action collective des mouvements sociaux. Ainsi, les mouvements sociaux dont les porte-parole sont peu éduqués et peu habiles à manier un jargon élitiste ont moins d'influence auprès des classes dirigeantes et doivent souvent, de ce fait, faire appel à des firmes spécialisées dans le lobbying politique pour faire avancer leurs revendications (Hilson, 2002). Enfin, il est intéressant de noter que pour Melucci (1983a), l'absence de discours peut constituer en soi un discours.

Il est facile de penser que le fait d'appartenir à un groupe minoritaire plus susceptible de souffrir d'inégalités économiques, sociales et culturelles peut susciter une personne à s'engager dans les rangs d'un mouvement social revendiquant une meilleure répartition de la richesse et du pouvoir et dénonçant les injustices subies. Or, force est de constater que ce n'est pas le cas. C'est pourquoi plusieurs auteurs ont tenté d'expliquer les facteurs favorisant la mobilisation des acteurs au sein des nouveaux mouvements sociaux.

Pour comprendre comment un acteur « passe de la condition à l'action », Melucci (1983a : 18) suggère d'inverser la posture de Touraine (1978) en préconisant l'identification des problèmes mis en cause dans les actions collectives et les « champs sur lesquels se joue l'affrontement pour le contrôle des ressources stratégiques ». Par contre, Touraine (1978) propose plutôt de mettre les rapports de classes au centre de l'analyse pour comprendre la motivation des acteurs quant à l'action collective visant l'exclusivité de l'« historicité »³ et le même contrôle des ressources.

Une autre explication, communément appelée la mobilisation des ressources, postule, selon Boucher (2006 : 224), que les mouvements sociaux se développent autour d'intérêts collectifs qui sont partagés par l'ensemble des membres du groupe et que « l'action collective est un construit social (...) qui consiste à

mobiliser le plus de ressources possible et à mettre en œuvre les meilleures stratégies d'action dans le contexte ». Comme l'explique ailleurs Boucher (1990), cette théorie insiste sur l'aspect organisationnel comme facteur de réussite de l'action collective et sur la nature rationnelle du mouvement. La motivation à militer est reliée à l'évaluation subjective des coûts et bénéfices que compte en retirer l'acteur (Boucher, 2006 et 1990; Della Porta et Diani, 2006 ; Stürmer et Simon, 2004). C'est grâce à la disponibilité, à l'accessibilité de ressources financières et d'expertise professionnelle, et à la capacité à recruter des membres qu'un mouvement social prend de l'ampleur (Melucci, 1989). Toutefois, force est de constater que les individus qui ne s'impliquent pas au sein de ce mouvement (*free-riders*) bénéficient également des retombées positives engendrées par ses actions (Boucher, 2006 et 1990; Stürmer et Simon, 2004). Ainsi, ce ne sont pas toutes les femmes qui militent au sein des groupes féministes, mais toutes ont pu profiter des avancées socio-politiques gagnées grâce aux luttes menées par les féministes. C'est ce qui fait dire à Melucci (1989) que cette théorie permet d'expliquer **comment** un mouvement social se développe, mais non **pourquoi**.

Nous verrons ultérieurement que l'aspect identitaire peut expliquer la mobilisation des membres au sein des nouveaux mouvements sociaux. De fait, la participation des membres au mouvement est souvent corollaire à une forte identification individuelle ou collective au groupe social.

Finalement, la participation des membres dans les mouvements sociaux induit le sentiment de participer à « l'effort collectif », à quelque chose de plus grand que soi. Pour Della Porta et Diani (2006), ces organisations ne comptent pas des membres, mais plutôt des participants. Cette participation n'est pas réduite aux activités de protestation ou de revendication, mais peut être axée sur le développement de la structure même du mouvement comme dans la participation à

³Quitte à simplifier, disons que Touraine entend par « historicité » l'orientation de la société.

des comités de travail ou de réflexion ou encore, centrée sur la diffusion du message et la promotion des idées du mouvement par le biais d'intervention publique ou de lobbying auprès d'acteurs politiques.

2.2 Transformation et complexification du rapport au politique

Les nouveaux mouvements sociaux donnent à leur cause une importante dimension politique qui se caractérise par une non-revendication du pouvoir et par une distanciation du cadre politique traditionnel, car, comme l'affirme Touraine (1978), l'action collective ne vise pas la conquête du pouvoir avant tout. Les mouvements sociaux sont porteurs de revendications auprès des autorités étatiques et interviennent de façon active au sein des pouvoirs politiques (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000; Lustiger-Thaller, Maheu et Hamel, 1998) et ce, bien que « leurs revendications aux droits et aux ressources renvoient à une prétention à la légitimité qui dépend de leur reconnaissance sociale » (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000 : 10). Ces mouvements orientent leur lutte contre la technocratie (Touraine, 1978) dans une optique « d'approfondissement du politique et d'élargissement de la démocratie » (Hamel, Lesage et Maheu 1983 : 33). Or, les transformations politiques actuelles compliquent le rapport au politique et ont des répercussions sur les nouveaux mouvements sociaux. Non seulement la mondialisation influence-t-elle les décisions locales qui touchent les citoyens, mais la complexification de la gestion des affaires publiques et l'augmentation des moyens de communication, qui ne permettent néanmoins pas aux citoyens de bénéficier d'informations accessibles de qualité sur les sujets qui les préoccupent rendent plus ardu le rapport au politique pour le citoyen ordinaire (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

Pour avoir des chances de succès, le mouvement doit bénéficier d'une opportunité politique qui ne doit pas être seulement réduite à l'accès aux instances politiques, dans une optique d'influence, mais doit être vue dans un contexte de réceptivité politique et d'efficacité des structures de représentation (Corral, 2005 ;

Hilson, 2002 ; Melucci, 1983a ; Smith, 1999). Ainsi, il n'est pas suffisant d'avoir accès aux instances étatiques, encore faut-il qu'elles soient ouvertes aux revendications du groupe et qu'elles manifestent le désir d'effectuer des changements législatifs en ce sens (Hilson, 2002). Toutefois, Melucci (1983a) souligne que la structure organisationnelle des nouveaux mouvements sociaux nuit à leur capacité d'influence auprès de la sphère politique, car, comme l'explique Offe (1997), l'absence d'imputabilité associée à l'instabilité de la direction du mouvement ne permet pas d'assurer que les clauses de l'entente politique seront acquittées.

La difficulté d'inscrire, dans l'agenda public, les préoccupations liées à la solidarité et à la justice pose également un défi aux nouveaux mouvements sociaux (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000), tout comme le fait qu'ils n'ont souvent rien à proposer en échange des concessions demandées (Offe, 1997). De toute façon, les priorités soutenues par les mouvements sociaux sont perçues comme étant inaliénables et le fait même de négocier risquerait trop fortement de diluer l'essence même de la revendication (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000 ; Offe, 1997 ; Smith 1999).

Aussi, Hilson (2002) et Della Porta et Diani (2006) observent que nonobstant l'ouverture politique, le contexte législatif offre également une porte d'entrée alternative qui peut être utilisée, par les mouvements sociaux, afin d'augmenter cette ouverture politique. Un appareil judiciaire fort permet d'intervenir auprès des instances politiques par le biais d'une jurisprudence favorisant les demandes des mouvements sociaux amenées devant les tribunaux. En outre, l'instabilité politique, la présence d'alliés indéfectibles au sein du gouvernement, la tolérance des pouvoirs en place à l'égard des mouvements contestataires et la décentralisation du pouvoir vers les instances politiques régionales et territoriales influenceront la capacité des mouvements sociaux à faire valoir leur point de vue (Corral, 2005; Della Porta et Diani, 2006 ; Smith, 1999).

Quoi qu'il en soit, la fermeture des autorités étatiques à l'égard des revendications du

mouvement permettra de légitimer les actions qui seront ensuite mises de l'avant (Hilson, 2002). De fait, plus une société et sa culture politique sont égalitaires, libérales et inclusives, moins les mouvements contestataires seront antagonistes et conflictuels, car les membres du pouvoir politique en place seront idéologiquement moins homogènes et plus perméables aux demandes qui leur seront présentées (Corral, 2005 ; Della Porta et Diani, 2006).

L'institutionnalisation, du moins partielle, notamment par le biais d'un financement étatique, des nouveaux mouvements sociaux, même si elle modifie la nature des actions collectives et des activités de contestations ne contribuerait pas à leur déclin ni à l'amenuisement de leur impact subversif. Au contraire, elle serait un facteur de leur succès selon Hamel, Maheu et Vaillancourt (2000). L'institutionnalisation, en encadrant les actions des acteurs, contribuerait à la régulation de l'organisation des rapports sociaux (Boucher, 2006). Les acteurs ne s'engagent jamais complètement dans l'espace institutionnel, allant parfois sur le terrain politique en vue de profiter d'une conjoncture favorable, mais s'y soustrayant si cela doit mieux protéger les intérêts de leur groupe et préserver leur autonomie et leur identité. C'est ainsi que pour Hamel, Maheu et Vaillancourt (2000 : 7), les institutions seraient des laboratoires permettant aux nouveaux mouvements sociaux « d'expérimenter de nouvelles modalités de reconnaissance et des processus d'apprentissage mettant en scène, d'un côté, l'expression de leur subjectivité, et de l'autre, de nouvelles formes de solidarité »

2.3. Importance de l'aspect identitaire

Une des caractéristiques importantes des nouveaux mouvements sociaux réside dans l'importance accordée à l'aspect identitaire individuel et collectif des acteurs (Benford et Snow, 2000 ; Boucher, 1990, 2002, 2006 ; Della Porta et Diani, 2006 ; Hilson, 2002 ; Melucci, 1983a, 1989 ; Offe, 1997 ; Stürmer et Simon, 2004 ; Touraine, 1978). Loin de polariser leur identification sur les codes politiques (gauche, droite ; conservatisme, progressisme) ou

économiques (prolétariat, dirigeants ; pauvres, riches) traditionnels, les acteurs des mouvements sociaux contemporains appuient leur identité sur les thèmes portés par le groupe (femmes, jeunes, écologistes, etc.) (Dubet, 2000, 2003 ; Melucci, 1983a ; Offe, 1997). Cette identité renvoie au droit à la différence, à la revendication d'un droit d'existence (Melucci, 1983a) et n'est pas uniquement accessoire, elle est une part importante de l'action collective (Melucci, 1989).

Une reconnaissance collective de l'identité (« nous ») a plus de poids politique qu'une identité individuelle (« je ») lorsque vient le temps de revendiquer des avantages pour un groupe donné. Par ailleurs, une personne peut vivre plusieurs identités collectives à la fois (Boucher et Favreau, 1997 ; Stürmer et Simon, 2004). C'est le cas notamment des lesbiennes, dont les deux identités femmes et lesbiennes, sont parfois confrontées l'une à l'autre. C'est ce que Melucci (1989) appelle les identités multiples. Le militantisme dans un groupe organisé sera tributaire de l'identité collective à laquelle une personne s'identifie le plus, ou encore celle dont les revendications lui semblent davantage prioritaires. Enfin, il est important que les acteurs du mouvement puissent arriver à reconnaître l'existence des identités multiples sous peine de se voir transformer en mouvement sectaire (Melucci, 1983a).

La construction de l'identité se développe à travers l'opposition à l'adversaire reconnu par le mouvement permettant ainsi de dégager un sentiment d'appartenance à un groupe et une conscience des enjeux en cause (Boucher, 1994, 1997 ; Touraine, 1978). Cette opposition n'est plus seulement en fonction du contrôle de la production économique, mais bien en fonction du contrôle d'une production symbolique et culturelle (Melucci, 1983b). Une forte identité collective est donc importante pour assurer la cohésion du groupe et sa mobilisation (Della Porta et Diani, 2006 ; Melucci, 1989 ; Stürmer et Simon, 2004) et ce, bien que la mobilisation puisse produire en soi un sentiment d'appartenance à un mouvement social, ou encore, renforcer une identité déjà établie (Della Porta et Diani, 2006).

Cette identité, rappelle Dubet (2000), est souvent construite, revendiquée et choisie au nom du droit à l'égalité. C'est ce qui expliquerait pourquoi la notion de stigmaté, d'exposition de l'identité au regard de l'autre et d'image de soi prend autant d'importance dans les revendications identitaires dans une perspective du droit à la différence, de respect et de reconnaissance sociale (Dubet, 2000 ; Melucci, 1989, 1983a). L'importance accordée au respect et à la reconnaissance a pour objet de concilier le mérite et l'égalité dans un but de légitimation des spécificités (Dubet, 2000 ; Melucci 1989), de droit d'« être » (Melucci, 1983a) et de revendication du développement de nouveaux codes sociaux (Melucci, 1989), tout en assurant une vision positive des protagonistes et une vision plus négative envers « les autres », les antagonistes (Della Porta et Diani, 2006).

2.4 Proposition d'un projet social

Les mouvements sociaux contemporains ont contribué à introduire, sur la scène publique, de nouvelles préoccupations sociales et culturelles (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). À cette fin, il ne s'agit pas tant d'acquiescer de nouveaux droits que de redéfinir un nouvel ordre social (Lamoureux, 1981) et de questionner la façon dont la société fonctionne (Della Porta et Diani, 2006). Bien que l'action des mouvements sociaux n'ait pas nécessairement permis de modifier l'ordre établi (Boucher, 2002), il apparaît toutefois qu'elle a contribué « à la mise en place d'un modèle de développement d'un ensemble social donné, tout comme à son renouvellement » (Boucher, 2005 : 284). La présence de mouvements sociaux au sein d'une société contribue ainsi à son développement et à ses particularismes (Boucher, 2006 et 2005). L'action des nouveaux mouvements sociaux s'édifie donc autour d'une composante oppositionnelle, d'un discours de remise en cause des rapports sociaux inégalitaires et d'une proposition d'un projet social plus inclusif (Boucher, 2005). De fait, les nouvelles formes d'action collective ne visant pas un changement social ne peuvent être associées à leur mouvement social, fût-il nouveau (Boucher et Favreau, 1997). Ce changement social doit, selon Touraine (1978), servir à redéfinir l'historicité de la société, c'est-à-dire, le

renouvellement des pratiques institutionnelles, la réorganisation socio-culturelle et l'orientation que prendra la société pour définir les nouveaux rapports sociaux. Cette historicité permettra à la société d'opérer un regard sur elle-même afin de se reconnaître dans l'action menée par les mouvements sociaux. C'est pourquoi l'action des nouveaux mouvements sociaux se situe dans le long terme et dépasse le simple conflit d'intérêts pour plutôt en arriver à contribuer à la modification des rapports sociaux (Boucher, 2006).

2.5 Conclusion

Comme nous venons de voir, l'action collective des mouvements sociaux comporte diverses dimensions. Ce qui apparaît d'abord à l'observation, ce sont les organisations et les moyens qui sont développés dans les mouvements sociaux pour mener leur action. La construction de ces formes organisationnelles et la mobilisation des ressources qu'ils se donnent constituent en elles-mêmes des formes d'action collective. Sur ce plan, ils agissent comme des groupes d'intérêts qui rentrent en concurrence avec d'autres groupes. En même temps, les mouvements sociaux poussent d'un cran leur action, c'est-à-dire qu'ils agissent sur le plan politique, par rapport ou dans les institutions, de façon à faire changer les règles, les droits, les normes, etc. De ce côté, les mouvements sociaux et leurs organisations se constituent en groupe de pression, de façon à être reconnus comme des interlocuteurs, à négocier, à acquiescer du pouvoir. Mais il existe une dimension plus fondamentale de l'action collective, qui est première et qui commande les deux autres, c'est la dimension qui agit dans les rapports sociaux, qui vise le changement dans ces rapports ou de la structure sociale, le recul des formes de domination, d'oppression, d'exclusion. C'est la forme d'action collective qui constitue la nature même des mouvements sociaux. Elle se construit autour de l'identité, d'un projet social différent de la structure dominante. Ce niveau d'action est habituellement articulé dans une sorte de dialectique entre opposition et proposition, entre dénonciation et alternative.

Cette troisième dimension de l'action collective n'est pas toujours apparente ni même active

dans les groupes des mouvements sociaux. Elle peut-être en veilleuse, en « latence » (Melucci, 1989) pendant une certaine période, l'action se déployant surtout du côté de la pression politique. Notre examen de l'action des gais et lesbiennes vise à vérifier le déploiement de ces différentes dimensions ou niveaux d'action dans ce que nous désignons, temporairement du moins, comme une mouvance. Entre autres, nous allons nous demander si l'action collective des gais et lesbiennes rencontre de fait les caractéristiques d'un mouvement social, c'est-à-dire si cette action collective vise des changements dans les rapports sociaux.

3. L'ÉVOLUTION DE L'ACTION COLLECTIVE GAIE ET LESBIENNE

Depuis les années 1970, les gais et lesbiennes ont acquis une certaine visibilité publique, notamment avec la montée d'un mouvement mieux organisé, avec la progression de la reconnaissance sociale à son égard et de la légitimation d'un style de vie autrefois décrié. À cet effet, nous allons voir, dans l'évolution de la mouvance gaie et lesbienne l'essor et l'étendue de son action politique et les caractéristiques du processus d'institutionnalisation qu'elle a connu. Mais tout d'abord, commençons par faire état des formes d'organisations et d'action qu'elle a développées.

3.1 Modification des formes d'organisation et des modes d'action

On s'entend pour dire que le mouvement gai est né en 1969, lors des émeutes de « Stonewall », bar gai situé dans *Greenwich Village* à New York (Adam, 1987 ; Corral, 2005 ; Couture, 2006 ; Léobon, 2002; Noël, 1998 ; Sears, 2005 ; Smith, 1999). Pour la première fois, les homosexuels et les *drags queen* fréquentant le bar gai se sont opposés à une énième descente de police. Cette rébellion se transformera en émeute avec l'appui des lesbiennes, des gais et des habitants du quartier qui se joignirent à la protestation. Cette émeute durera trois jours et symbolisera le début de la libération homosexuelle. L'évènement fut souligné l'année suivante par une marche symbolique dans les rues de San Francisco et de New York,

marche qui fut reprise les années subséquentes et qui est aujourd'hui un événement annuel dans plusieurs pays du monde, sous le label de la parade de la fierté gaie.

Le discours gai se voulait alors « libérationniste ». Les militants revendiquaient une normalisation de leur style de vie et prônaient une déconstruction des modèles médicaux et psychiatriques de l'homosexualité (Couture, 2006) en portant un regard critique sur les institutions politiques, culturelles, intellectuelles et médicales qui pathologisaient l'homosexualité (Chamberland, 1997 ; Léobon, 2002, 2007). Ainsi, le discours des groupes homosexuels revendique le droit à la différence, le renversement des valeurs établies (Léobon, 2002) et l'établissement d'espaces publics et politiques axés sur la démocratie participative afin de permettre aux groupes opprimés de reprendre le contrôle sur leur propre destinée (Adam, 1987). L'accent est mis sur l'ostracisme social dont sont victimes les minorités sexuelles et sur l'importance de la défense de droits (Olivier, 2003). Par ailleurs, pour Michel Foucault, l'apparition d'un discours de légitimation et de normalisation de l'homosexualité est née en réaction à l'ostracisme subi et à l'existence de contrôles sociaux sur ce qui était alors convenu d'appeler une « perversité ». Pour le philosophe, l'analyse historique de la construction de la sexualité amène à comprendre les enjeux politiques reliés à celle-ci dans une optique d'assujettissement des citoyens dans le contexte du capitalisme naissant (St-Hilaire, 1998 ; Waught, 1998). C'est pourquoi les actions mises en place par les groupes gais visent le développement d'une conscience personnelle et politique articulée autour de la normalisation de l'homosexualité (Adam, 1987).

À la suite des émeutes de Stonewall, la mouvance gaie se développera suivant une même logique et ce, tant en Amérique qu'en Europe et en Océanie (Adam, 1987). En France, le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) est le premier porte-étendard de ce discours en articulant « une parole politique allant contre les institutions, l'ordre établi, l'ordre moral et religieux » (Léobon, 2002 : 24 ;

2007) et réclamant une révolution sexuelle (Adam, 1987). Misant sur des slogans explosifs, le FHAR dénonce à la fois la bourgeoisie bien pensante, le sexisme, la phallocratie, les experts médicaux et la go-gauche française associée à l'establishment politique (Adam, 1987). Bien que mixte au départ, le FHAR se masculinise et se radicalise peu à peu, créant un schisme avec les groupes de lesbiennes (Léobon, 2002). Ce clivage entre les gais et les lesbiennes se manifeste tant sur le plan politique que du côté des actions collectives. Ce sera le fait de plusieurs associations gaies mixtes des années 1970 et ce, tant en France qu'au Canada et aux États-Unis (Adam, 1987 ; Hildebran, 1998 ; Higgins, 1998, 1999 ; Lamoureux, 1998 ; Léobon, 2002). Lasses de voir les groupes homosexuels articuler et développer des thématiques masculines et refuser de réfléchir à la condition des femmes dans une perspective féministe, les lesbiennes ont préféré développer leurs propres regroupements associatifs (Adam, 1987 ; Hildebran, 1998 ; Smith, 1999). Alors que le mouvement de libération de la femme a fortement influencé la communauté lesbienne, les homosexuels ont davantage été inspirés par le mouvement libérationniste gai américain et la contre-culture (Demczuk et Remiggi, 1998 ; Lamoureux, 1998 ; Noël, 1998 ; Smith, 1999). Quant aux actions collectives des lesbiennes, elles seront caractérisées par l'opposition au patriarcat et à l'hétérosexisme alors que les gais orienteront leurs actions collectives vers la défense de droits, les activités de visibilité et l'obtention de services (Demczuk et Remiggi, 1998 ; Hildebran, 1998 ; Higgins, 1998 ; Smith, 1999). C'est ainsi que les lesbiennes auront imprégné le mouvement des femmes notamment en ce qui a trait au discours radical (c'est-à-dire la reconnaissance de l'existence de « classes » sexuelles amenant les femmes, de par leur socialisation, à être inféodées aux hommes), à la non-mixité et à l'établissement de pratiques organisationnelles alternatives davantage axées sur le partage du pouvoir (Hildebran, 1998 ; Lamoureux, 1998). Cela s'est produit malgré le fait que les féministes ont longtemps eu peur que l'activisme lesbien nuise à la cause des femmes (Adam, 1987; Turcotte, 1998).

Au Canada, une manifestation a été organisée en août 1971 devant le Parlement à Ottawa, réclamant le retrait de l'annotation de grossière indécence dans le code criminel. (Higgins, 1998 ; Smith, 1999). Plusieurs groupes naîtront cette année-là, dont, au Québec, le Front de libération homosexuelle (FLH) (Smith, 1999). L'utilisation du terme « Front » reflète alors le désir de s'identifier au discours nationaliste québécois (Front de libération du Québec, FLQ) ainsi qu'au discours féministe (Front de libération de la femme, FLF) (Higgins, 1999 ; Noël, 1998). Par ailleurs, le slogan « pas de libération du Québec sans libération sexuelle » utilisé par le FLH reprend à son compte le slogan féministe « pas de libération du Québec sans libération des femmes » et vise à sensibiliser les indépendantistes québécois à la nécessité de prendre en considération l'inclusion de la pluralité des orientations sexuelles dans le projet de constitution d'un État national et d'un modèle de société conséquent (Noël, 1998). L'affirmation de l'identité homosexuelle est alors perçue comme un acte politique et comme une stratégie de visibilité publique et d'affirmation essentielle au développement d'une communauté gaie (Corriveau, 2006; Higgins, 1998 ; Smith, 1999). Le discours politique mis de l'avant par plusieurs groupes gais vise la compréhension des causes de l'oppression vécue par les gais dans la foulée du développement d'autres mouvements « libérationnistes » (Noël, 1998). Ce discours se veut d'inspiration marxiste comme en font foi les dénonciations de l'institution familiale comme lieu d'une idéologie fondée sur la complémentarité homme-femme dans la sexualité selon une optique visant la reproduction de la force de travail (Knopp, 1987; Noël, 1998 ; Schwartzwald, 1998). C'est ainsi que la bourgeoisie tient à réprimer les comportements homosexuels qui menacent la pérennité de la famille, donc la (re)production nécessaire au bon fonctionnement de la société capitaliste. Par ailleurs, l'État, par le biais de ses institutions, réprime également les homosexuels en leur aliénant les mêmes droits que pour les hétérosexuels (Noël, 1998 ; Sears, 2005). Comme l'explique Noël (1998 : 196), la libération sexuelle sera associée à la lutte contre

le capital en visant le « rejet de la sexualité vouée uniquement à la reproduction, la suppression de la famille bourgeoise de même que l'abolition des catégories de sexe, d'âge et d'orientation sexuelle ». La mouvance gaie de l'époque balance ainsi entre les luttes libérationnistes menées par les gais marxistes révolutionnaires et les luttes démocratiques axées sur le retrait de lois fédérales et provinciales permettant la discrimination et sur la reconnaissance de droits civils analogues à ceux des hétérosexuels (Noël, 1998 ; Sivry, 1998 ; Smith, 1999). Néanmoins, Adam (1987) et Smith (1999) expliquent que les différents groupes de libération homosexuelle ne se sont jamais perçus comme des groupes en faveur de l'obtention de droits civils, mais plutôt comme des organisations révolutionnaires luttant pour la reconnaissance de la diversité sexuelle et remettant en question l'« hétéronormativité » à la base de la définition de la famille traditionnelle.

Puis, la mouvance gaie s'est adaptée de façon inévitable selon les contextes et enjeux internationaux, mais également au gré de l'opposition manifestée par les adversaires à une plus grande acceptation sociale et politique de l'homosexualité (Adam, 1987). De libérationniste, le discours est devenu réformiste (Léobon, 2002, 2007). Les actions collectives se transposent du côté de l'appareil politico-judiciaire afin d'inclure la notion d'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination et pour dénoncer les lois réprimant certaines conduites sexuelles entre adultes consentants, là où ce n'est pas acquis. Diverses actions en justice déférées par des gais et des lesbiennes réclamant des dédommagements financiers pour les discriminations subies sont de plus en plus courantes (Adam, 1987). Comme l'explique Adam (1987) la sphère politique est davantage investie par des personnes ouvertement gaies et lesbiennes qui profitent des appuis non seulement de la communauté, mais également du soutien d'autres groupes opprimés tels que les femmes, les minorités ethniques, ou encore des activistes de gauche tels les environnementalistes. Également, différents groupes de gais et de lesbiennes ont vu le jour dans les pays de l'Est et ce, bien que la

bureaucratie, le contrôle de l'information et la gestion étatique de la mobilité citoyenne propres aux régimes communistes répriment toute velléité de revendication (Adam, 1987).

Avec l'avènement du SIDA, les différentes associations gaies vont constituer des groupes d'intérêt visant à faire des membres des minorités sexuelles les porte-parole des victimes de l'épidémie (Couture, 2006), d'autant plus que les gais seront longtemps perçus comme étant les agents propagateurs du virus par leurs comportements sexuels déviants (Adam, 1987 ; Corriveau, 2006). Le virus sera ainsi l'occasion pour plusieurs, notamment les groupes religieux, de réclamer un retour des mesures répressives envers les gais afin de lutter contre l'épidémie. La lutte contre le SIDA devient un enjeu identitaire du mouvement et les représentants des groupes de la communauté gaie interviennent auprès des instances médicales, médiatiques et politiques, consolidant ainsi leur légitimité (Couture, 2006 ; De Busscher, 1997 ; Higgins, 1998 ; Sears, 2005). Pourtant, paradoxalement, une certaine confusion s'installe entre l'identité gaie et le SIDA de sorte qu'il deviendra parfois plus facile pour certains d'affirmer leur préoccupation par rapport au SIDA que de s'affirmer comme gais (Lavoie, 1998). C'est pourquoi il subsiste une impression que de nombreux progrès ont été accomplis dans le champ de la prévention et dans l'offre de service à la communauté gaie alors que ce n'est pas toujours le cas. En fait, comme l'explique Lavoie (1998), la reconnaissance du SIDA comme problème de santé majeur chez les gais est tributaire de l'importance de leur mobilisation et de leur capacité à créer des coalitions avec le monde médical et les gouvernements. Quoi qu'il en soit, différentes actions, plus ou moins radicales, seront mises en place afin d'augmenter la visibilité publique de l'homosexualité et de la maladie, et ce, afin de faire prendre conscience à la population que ce n'est pas tout le monde qui est affecté de la même façon par le SIDA et que ce sont les minorités les plus opprimées qui en sont les principales victimes (Couture, 2006). Malgré tout, ce seront les hommes gais qui seront au premier plan de l'action contre le SIDA au point où la lutte contre cette maladie

est souvent définie, par la population, comme une lutte particulière des homosexuels. Même si les lesbiennes s'y sont impliquées très tôt, elles sont perçues comme s'étant tenues à l'écart (Révillard, 2002).

Dans les années 1980 se met également en place une nouvelle dynamique entre le mouvement des femmes et la mouvance lesbienne (Lamoureux, 1998). En fait, la possibilité de l'existence du lesbianisme en tant que courant distinct et autonome à l'extérieur du mouvement féministe est posée comme question afin de répondre au désir de visibilité publique et de diminuer le sentiment de sujétion des lesbiennes par rapport aux féministes (Lamoureux, 1998 ; Smith, 1999 ; Turcotte, 1998). C'est ainsi que le discours politique lesbien reprend à son compte le discours de non-mixité du mouvement féministe afin de « clairement distinguer lesbianisme et féminisme, tant sur le plan organisationnel qu'au chapitre des pratiques politiques » (Lamoureux, 1998 : 178). Or, cette séparation pourrait expliquer, selon Lamoureux (1998), l'affaiblissement du discours féministe qui s'est ainsi vu privé de sa frange plus radicale. Surtout, cela a contribué à subordonner l'action politique des lesbiennes à l'intérieur du mouvement gai et lesbien ce qui a eu comme effet d'occulter leurs préoccupations féministes. Cette séparation a nui aux lesbiennes qui ont ainsi eu de la difficulté à développer un discours et des actions collectives propres à elles, qui soient différents de ceux des féministes ou des gais (Smith, 1999).

Ce discours réformiste des années 1980 a par la suite évolué vers une quête d'enchaînement de droits sociaux assurant une plus grande reconnaissance sociale des gais et lesbiennes (Corriveau, 2006 ; Léobon, 2002, 2007). Le PaCS (Pacte civil de solidarité) de même que le droit à l'adoption en France, le mariage gai au Canada tout comme l'union civile et le droit à la parentalité par l'élargissement des règles de filiation au Québec sont autant de manifestations de ce désir de reconnaissance et de normalisation. Plusieurs associations socio-culturelles voient le jour : associations de jeunes, de mères lesbiennes, de parents et amis des minorités sexuelles, de retraités, de

spiritualité. C'est ainsi que le discours gai, au départ axé vers le **droit à la différence**, semble évoluer vers le **droit à l'indifférence** (Léobon, 2002, 2007). Alors qu'un schisme s'était créé entre les gais et les lesbiennes dans les années 1970, la création de nouveaux liens entre ces deux communautés est maintenant nécessaire pour l'obtention de gains quant à l'égalité juridique (Demczuk & Remiggi, 1998) et ce, même si les revendications ne sont pas portées avec la même acuité par les deux groupes. Ainsi, les gais ont davantage milité pour le mariage entre conjoints de même sexe alors que les lesbiennes avancent une position plus mitigée sur le sujet, l'institution du mariage étant souvent décriée comme un lieu privilégié d'asservissement des femmes (Demczuk, Caron, Rose et Bouchard, 2002). Plusieurs alliances avec les groupes de femmes, le milieu communautaire et certains partis politiques ont également été développées afin d'obtenir le plus d'appuis possible dans cette lutte contre la discrimination.

Plus récemment, l'émergence d'un mouvement *Queer* se manifeste alors que les personnes bisexuelles, transgenres et transsexuelles demandent à être reconnues au sein des minorités sexuelles (Grace, Hill, Johnson et Lewis, 2004 ; Higgins, 1998). Rejetant toute notion binaire des genres, des sexes et de l'orientation sexuelle, les tenants du courant *Queer* en appellent à une plus grande reconnaissance des différentes formes de diversité (Higgins, 1998 ; Turcotte, 1998), à une meilleure compréhension du vécu des minorités sexuelles (Grace, Hill, Johnson et Lewis, 2004) et ce, au risque de reproduire l'invisibilité publique des gais, mais surtout des lesbiennes (Sears, 2005 ; Turcotte, 1998) et d'occulter les préoccupations féministes portées par les lesbiennes depuis des décennies (Turcotte, 1998). Le mouvement *Queer* symbolise également l'expérience de marginalisation et d'homophobie partagée par la minorité ne rencontrant pas les standards de genre et d'orientation sexuelle préconisés par la majorité. Cette frange militante refuse d'être théorisée, politisée ou associée à quelque position identitaire que ce soit (Chamberland, 1997 ; Grace, Hill, Johnson et Lewis, 2004).

C'est ainsi que le courant *Queer* vise à « créer un espace théorique pour des discours variés et polyphoniques qui questionnent l'hétéronormativité, un espace dans lequel il serait possible d'explorer les intersections entre les fragments multiples des subjectivités » (Chamberland, 1997 : 12).

Les formes d'action des gais et lesbiennes ont évolué à travers différents rapports avec d'autres groupes et mouvements sociaux. Les organisations de la mouvance GLBTT ont en quelque sorte suivi cette évolution. Se dessinent, dans cette évolution, une complexification du rapport aux institutions et de l'action politique des groupes GLBTT.

3.2 Transformation et complexification du rapport au politique

Dès le départ, le militantisme gai fut orienté vers l'abolition de la discrimination, tant sur le plan légal que social, ainsi que vers la décriminalisation des comportements sexuels entre adultes consentants (Adam, 1987 ; Chamberland, 1997 ; Corriveau, 2006 ; Léobon, 2002). Durant les années 1970, d'importantes confrontations ont lieu entre l'appareil policier et les membres de la mouvance gaie alors en plein essor libérationniste (Higgins, 1999 ; Knopp, 1987 ; Sivry, 1998). Au Québec, principalement à Montréal, la décennie fut marquée par de nombreuses descentes policières dans les bars et lieux de rassemblements gais (Corriveau, 2006 ; Higgins, 1999 ; Sivry, 1998). Ces descentes galvanisèrent le mouvement et mobilisèrent les membres. Ainsi, le 19 juin 1976, la première manifestation gaie est organisée dans les rues de Montréal et débouchera sur la création de l'Association pour les droits des gais du Québec (ADGQ) à visée nettement politique. L'opportunité politique créée par l'élection du Parti québécois, associé à l'idéologie sociale-démocrate, de même que les manifestations contre la répression policière, permettront à l'ADGQ de revendiquer des changements législatifs. Ces revendications débouchèrent sur la modification de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne en qui reconnaît désormais l'orientation sexuelle comme motif illégitime de discrimination (Corriveau, 2006 ;

Higgins, 1999 ; Sivry, 1998). Le Québec deviendra alors la deuxième nation du monde, après le Danemark, à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (Sivry, 1998).

Une stratégie semblable, axée sur le lobbying auprès des instances politiques, a été utilisée par les groupes de gais et de lesbiennes menant, en 1999, à l'adoption du projet de loi 32 conférant les mêmes droits et obligations aux couples de même sexe que les couples hétérosexuels non mariés (Corriveau, 2006 ; Demczuk, Caron, Rose et Bouchard, 2002). Ce projet de loi modifie l'ensemble des lois québécoises sans modifier le Code civil. Il élimine également les références à l'orientation sexuelle aux fins de prestation des régimes publics pour les conjoints de même sexe. Or, cette modification ne touche que les conjoints de fait, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, car le mariage relève du Code civil, quant à sa célébration, et de la juridiction fédérale quant à sa définition. Toutefois, en 2002, après plusieurs mois de consultation, est adoptée la *Loi instituant l'union civile et établissant les nouvelles règles de filiation* (Loi 84) qui confère aux couples de même sexe les mêmes droits que les couples hétérosexuels (Corriveau, 2006 ; Joyal, 2003). Ainsi, le Législateur reconnaît désormais l'homoparentalité par le biais d'élargissement des règles de filiation par procréation assistée et de filiation par adoption (Robinson, 2002, 2005 ; Roy, 2004, 2005). De plus, par cette Loi, le Législateur reconnaît la filiation d'un enfant à deux mères ou à deux pères mettant ainsi fin à la différenciation sexuelle dans l'établissement de la parenté (Robinson, 2002, 2005 ; Roy 2004, 2005). En 2005, le Canada autorise le mariage entre conjoint de même sexe après qu'un avis favorable en ce sens ait été émis par la Cour Suprême du Canada, précédé en cela, il est vrai, par des décisions émises par la plupart des tribunaux provinciaux en faveur du mariage gai (Laroque, 2008).

D'autres pays virent également l'émergence de lois semblables. Le Parlement européen, notamment, adoptera en 1994 une résolution visant à contrer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, suivi en cela par la modification de la Charte des droits

fondamentaux de l'Union européenne en 2000 (Corriveau, 2006). Pour favoriser l'émergence de telles lois, certains activistes choisirent la voie du consensus, cherchant à fédérer l'ensemble de la communauté civile, politique et religieuse autour de leurs demandes. D'autres, par contre, faisant face à beaucoup d'opposition, notamment de la part des autorités religieuses, privilégièrent le démarchage politique, c'est-à-dire l'élection de membres de la communauté gaie au sein des pouvoirs en place, les recours juridiques, les alliances stratégiques, ou encore les manifestations publiques (Adam, 1987 ; Corriveau, 2006 ; Hilson, 2002). Dans plusieurs cas, notamment dans les pays ou les États plus conservateurs, l'opposition sociale civile, politique et religieuse est tellement forte que cela s'est soldé par un net recul des droits des gais et lesbiennes (Adam, 1987). Comme le souligne Smith (1999), même s'il existe des conventions internationales sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour revendiquer une plus grande égalité des droits, il n'en reste pas moins que l'enchâssement ou le retrait de droits sociaux pour les homosexuels est tributaire des constitutions nationales, des tribunaux, des politiques publiques et des batailles politiques menées par les acteurs sociaux au sein de chacun de ces pays. C'est ainsi qu'au Canada la reconnaissance sociale accordée aux personnes issues des minorités sexuelles a permis une certaine réceptivité politique quant aux revendications portées par le mouvement.

Ainsi, en l'absence de fenêtres d'ouverture politique, le mouvement utilise le recours aux tribunaux (Adam, 1987; Demczuk, Caron, Rose et Bouchard, 2002 ; Larocque, 2005) pour faire avancer ses revendications. Au Canada, de nombreuses contestations judiciaires ont été entreprises, certaines avec succès, d'autres avec des résultats mitigés (Smith, 1999, 2005). Ainsi, plusieurs actions en justice ont été nécessaires avant d'obtenir des changements législatifs importants, notamment en ce qui concerne l'inclusion, dans les lois provinciales des droits de la personne, de l'orientation sexuelle comme motif prohibé de discrimination ou encore de la reconnaissance de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination selon l'interprétation donnée à la Charte canadienne par la Cour

suprême. En Ontario, contrairement au Québec, c'est par la voie des tribunaux que les activistes gais ont revendiqué une redéfinition de la parentalité⁴. En janvier 2007, la Cour d'appel de l'Ontario s'est rendue aux arguments de deux femmes et d'un homme demandant l'établissement d'une triple filiation à un garçonnet de trois ans arguant le meilleur intérêt de l'enfant.

Finalement, dans une étude visant à comprendre quelles sont les causes conjoncturelles menant à l'élaboration de politiques sociales favorables aux minorités sexuelles, Corral (2005) démontre que, nonobstant les fenêtres d'ouverture politique ou la présence d'alliés indéfectibles au sein de l'appareil gouvernemental, l'opinion publique influence fortement les pouvoirs en place lorsque vient le temps d'élaborer de telles politiques. De plus, l'action politique des activistes du mouvement aura eu comme effet d'assurer la pérennité de ces mesures progressistes. Cette analyse s'applique bien au débat qui a entouré le mariage gai au Canada à la fin des années 1990. Ainsi, les activistes gais et lesbiennes ont su profiter de l'opportunité politique occasionnée par les différentes brèches ouvertes par les tribunaux provinciaux dans la définition traditionnelle du mariage. Ils ont pu compter sur la présence d'alliés indéfectibles, notamment une bonne partie de la députation du Bloc Québécois et du Parti néo-démocrate et surtout, ils ont reçu l'appui de la population canadienne qui était majoritairement favorable à une redéfinition du mariage pour inclure les couples de même sexe (Corriveau, 2006 ; Larocque, 2005, 2008 ; Pelland, 2005). Par ailleurs, Corral (2005) souligne que la présence du fondamentalisme religieux peut avoir un impact négatif sur l'établissement de politiques favorables aux minorités sexuelles. Il n'est donc pas surprenant que la plus vive opposition au mariage entre conjoints de même sexe fut exprimée au nom des valeurs religieuses.

⁴Ceci est également le cas des autres provinces canadiennes qui ont élargi l'accès à la parentalité pour les gais et lesbiennes. Ce n'est qu'au Québec que l'homoparentalité a été reconnue par la voie législative.

Ainsi, différentes stratégies ont été déployées selon les contextes institutionnels et politiques. Au-delà de la reconnaissance des gains des gais et lesbiennes sur le plan des droits et de la normalisation de leur mode de vie, il importe de nous arrêter sur la place de la question identitaire qui constituerait en quelque sorte la base même de leur action collective et qui rapprocherait cette forme d'action de celle des mouvements sociaux.

3.3 Importance de l'aspect identitaire

L'aspect identitaire, tel défini par Touraine et surtout Melucci, prend tout son sens, lorsqu'appliqué à la mouvance gaie. Les identités sont ici multipliées au niveau du sexe, du genre, du désir. L'identité est souvent construite, revendiquée et choisie au nom du droit à l'égalité et c'est pourquoi la notion de stigmatisation, d'exposition de l'identité au regard de l'autre et de l'image de soi prend autant d'importance dans les revendications identitaires des minorités sexuelles. La parade gaie, la réutilisation de mots à connotations péjoratives aux fins d'auto-identification et la théorisation du concept *Queer* en sont autant d'exemples.

Ainsi, bien que les relations sexuelles homosexuelles aient toujours existé, l'identité homosexuelle est, quant à elle, beaucoup plus récente. À cette fin, le *coming out* représenterait, selon Smith (1999), l'affirmation politique de l'identité, permettant ainsi la création d'une identité collective. Comme l'explique Lamoureux (1998 : 13), une importante partie de l'action collective du mouvement gai et lesbien « consiste à articuler l'identité du groupe comme étant politiquement significative », visant, de ce fait, à « rendre perceptible l'existence du groupe sur un plan social et symbolique ». Cette identité gaie opère comme un facteur de mobilisation permettant de créer des réseaux de solidarité et un sens de la communauté, conditions corollaires au développement de l'action politique (Perron, 1998). Pour Couture (2006) et Éribon (2000), la conception actuelle de l'identité gaie comprend, outre l'attraction sexuelle, un choix de style de vie, le fait d'être victime d'homophobie et de

discrimination, l'affirmation publique de son homosexualité et la fierté de son identité.

Par ailleurs, le discours libérationniste s'est réapproprié le stigma associé au terme « gai ». Une injure au départ, en argot anglais le terme *gay* qualifiait les homosexuels efféminés, mais ce terme a été détourné de son sens afin d'en faire un qualificatif positif et militant (Corriveau, 2006 ; Eribon, 2000). Aussi, d'autres termes ont été revendiqués par les groupes gais dans un but de réappropriation du stigma tel que « pédé », autodénigrement utilisé par les militants gais français depuis les années 1970 (Couture, 2006) et l'expression *Queer*, signifiant bizarre, étrange, sont autant de témoignages démontrant l'importance, pour les personnes issues des minorités sexuelles, de se nommer. Ce besoin de se nommer, dans une optique de reconnaissance de l'identité, de la légitimité et de la nécessité de s'affirmer, pourrait être interprété comme une revendication identitaire si ce n'est que ces termes, gai, lesbienne, pédé, *Queer*, transsexuel, transgenre, reflètent également un sentiment de fierté, notamment par rapport aux différents combats qui ont été menés contre la discrimination, l'homophobie et pour la liberté (Couture, 2006).

Cette recherche identitaire à travers la lutte contre l'oppression découlant du mouvement libérationniste des années 1970 a conduit, dans les années 1980, à la formalisation de l'inscription dans l'espace urbain par le biais de quartiers ou « villages » associés à la communauté gaie (Léobon, 2002, 2007). Alors que, pour certains, l'existence de tels quartiers témoigne de la ghettoïsation des minorités sexuelles, pour d'autres, c'est un espace permettant la libre expression identitaire tout en représentant un « puissant symbole (...) d'affirmation de la collectivité gaie » (Remiggi, 1998 : 284). Or, cette compartimentation de la communauté au sein de quartiers clairement délimités est souvent décriée par la communauté elle-même en ce sens qu'elle va à l'encontre des objectifs d'intégration et d'égalité de droits réclamés par les minorités sexuelles (Remiggi, 1998). Par ailleurs, les lesbiennes investissent peu ces espaces urbains notamment parce

qu'elles ne s'y reconnaissent pas. Bien que controversées, les parades de la fierté gaie dénotent également le besoin d'affirmer et de rendre visible son identité, et ce, malgré le fait que plusieurs membres des minorités sexuelles disent ne pas se reconnaître dans ce flamboyant déploiement. La double identité des lesbiennes et leur invisibilité au sein des mouvements gais et féministes nuisent à leur construction identitaire et ce, tant sur un plan individuel que collectif. En effet, comme l'explique Rémillard (2000), la répression subie par les lesbiennes est plus insidieuse, de par leur invisibilité, que celle dont sont victimes les gais, rendant d'autant plus difficile le développement d'un discours de victimisation légitimant les actions collectives. Cette invisibilité, par un effet de réappropriation, est à la base du discours des lesbiennes réclamant une légitimité politique et une plus grande visibilité au sein de la mouvance gaie et du mouvement des femmes. Par ailleurs, le développement du lesbianisme radical a permis l'émergence d'un nouveau discours et d'une nouvelle pensée politique questionnant l'hétérosexualité en tant que système politique perpétuant l'oppression des femmes et considérant le lesbianisme comme une position identitaire politique (Turcotte, 1998).

L'identité *Queer*, quant à elle, relativise, pour ne pas dire réfute, la notion d'identité en soulignant l'altérabilité de sa construction, la fluidité de son contenu et son instrumentalisation. En ce sens, l'identité est une conception subjective, culturelle, plurielle et éminemment personnelle qui ne peut être catégorisée en classe binaire et dichotomique (Chamberland, 1997 ; Léobon, 2002 ; Perron, 1998 ; Swain, 1998). C'est la somme de ses identités qui crée l'individu. Comme l'affirme Swain (1998 : 148) « l'identité n'est pas le sexe, n'est pas la sexualité, je ne suis pas un moi généré ou déviant de la norme je suis moi ». Selon la théorie *Queer*, le discours de la mouvance gaie doit donc être repensé afin de soustraire la fixité des identités dans une optique du droit à la différence sous peine de voir naître de nouveaux champs d'asservissement. Pour certains, cette façon de percevoir l'identité pose problème lorsque vient le temps de développer

une pensée politique fondée sur l'identité collective et rend impossible les revendications à l'égard de l'État. Comment articuler un discours et combattre l'oppression, si on soutient que l'identité *Queer* est, en soi, l'espèce d'un genre universel ? Pour d'autres enfin, les tenants du courant *Queer* jettent « les bases d'une intervention militante conduisant à une rupture radicale avec l'idée de tolérance qui a alimenté le discours traditionnel de la gauche sur la sexualité » (Schwartzwald, 1998 : 164).

La dimension identitaire prend une place de premier plan dans les différentes formes d'action menées par les divers groupes de la mouvance gaie et lesbienne. Il n'est pas exagéré d'avancer qu'elle détermine les luttes et actions de type culturel aussi bien que social de ces milieux. On est ainsi en droit de se demander si ces formes d'action visent aussi les rapports sociaux, cherchant à introduire des changements dans la structure sociale, en opposition ou contradiction avec diverses formes d'exclusion et de marginalisation.

3.4 Proposition d'un projet social

Les personnes gaies et lesbiennes mais également bisexuelles, transgenres et transsexuelles revendiquent la liberté, pour chacun, d'explorer la sexualité et le genre en dehors des référents dichotomiques et rigides communément utilisés. Défiant les codes et les standards établis, les militants perçoivent les changements législatifs découlant de leur mobilisation comme un bien collectif (Smith, 1999) et questionnent l'incapacité à envisager l'homosexualité comme une réalité analogue à celle de l'hétérosexualité (Couture, 2006 ; Olivier, 1997). En ce sens, les personnes issues des minorités sexuelles s'opposent à toute définition de la normalité selon des critères définis et associés à la majorité et visent à promouvoir une société plus tolérante face à l'hétérodoxie. À cet effet, Foucault « propose de faire de sa sexualité (de l'homosexualité) une pratique de liberté, une pratique qui cherche à créer de nouveaux rapports sociaux, c'est-à-dire, une nouvelle culture » (Olivier, 1997 : 1), relationnelle entre les individus afin d'échapper à l'oppression de normes sociales trop contraignantes (Couture, 2006).

Les connaissances actuelles, du moins celles auxquelles nous avons eu accès dans la littérature disponible, ne permettent pas vraiment de conclure que l'action collective des gais et lesbiennes soit porteuse d'un projet de société alternatif. À cet égard, on peut noter, une sorte d'ambiguïté de cette action collective. D'un côté, se déploie une affirmation identitaire qui force la société et ses institutions à accepter des modes de relations et des modes de vie différenciés. D'un autre côté, on recherche la normalisation ou l'intégration dans différentes institutions normatives de la société, comme une revendication d'équité sur le plan des droits. Mais il se peut que l'action collective des gais et lesbiennes comporte une dimension plus profonde qu'il n'y paraît et que la recherche et les écrits disponibles n'ont pas encore cherché à élucider. Aussi sommes-nous tentés d'avancer certaines hypothèses en nous demandant si cette forme d'action collective participe réellement d'un mouvement social.

4. L'ACTION DES GAIS ET DES LESBIENNES EN TANT QUE MOUVEMENT SOCIAL

Cette rapide fresque d'une quarantaine d'années d'action collective nous laisse clairement découvrir des actions répétées et menées par des organisations qui se sont consolidées, étendues et stabilisées. Il est évident que nous avons au moins affaire à une action de revendication bien organisée, de dimension internationale, bien qu'elle ne soit pas implantée dans toutes les sociétés, qui a réussi à mobiliser les énergies à l'intérieur de la mouvance gaie et lesbienne mais aussi d'autres ressources de la société, tant sur le plan institutionnel que social avec les appuis qu'elle y trouve. Sur un plan plus individuel, la revendication d'accessibilité aux mêmes avantages sociaux liés à l'emploi, que ceux qu'obtiennent les couples hétérosexuels, est bien connue. À cet égard, les groupes de gais et de lesbiennes agissent aussi comme des groupes d'intérêts qui ont été progressivement reconnus par diverses sociétés.

Ce rappel historique nous montre de plus que l'action organisée des minorités sexuelles, partie d'une action spontanée, s'est progressivement orientée, stratégiquement, vers la pression

politique et a même investi, jusqu'à un certain point, le terrain de la politique instituée et partisane. Il est très clair que cette action a stratégiquement emprunté la filière institutionnelle, les institutions politiques certes, mais sans doute encore plus les institutions juridiques et de protection des droits. Enfin, ces dernières années, elle a investi l'institution sociale du mariage. Aussi est-il difficile de nier que cette forme d'action collective se soit fortement institutionnalisée. Nous reconnaissons même, d'après les informations colligées, qu'un débat important se poursuit actuellement à l'intérieur de la mouvance en ce qui concerne cette question. Les uns prônent une forte intégration normative, sociale et institutionnelle alors que d'autres questionnent la position de cette mouvance, passée de la revendication de la reconnaissance de la différence au droit à l'indifférenciation sociale (Léobon, 2002). Par ailleurs, on peut voir qu'il existe, dans le milieu, un courant inverse tangible, particulièrement la tendance *Queer*, qui se refuse à la normalisation et conséquemment à une forte intégration sociale et institutionnelle. De même, plusieurs gais favorisent une vie communautaire circonscrite spatialement, afin de favoriser la liberté d'un mode d'expression et de vie, mais aussi une identité assumée.

Cette résistance à l'intégration dans la structure sociale et sa normalité témoigne-t-elle de l'existence et de la survivance de la dimension de transformation sociale de la mouvance gaie et, conséquemment, de sa nature de mouvement social? Pour amorcer une réponse à cette question, il importe de remonter à l'émergence de l'action organisée du mouvement gai et lesbien. Il est assez visible qu'à son origine, cette action s'est fortement opposée à l'oppression et à la marginalisation dont étaient victimes des individus qui avaient des pratiques sexuelles différentes, des modes de vie et des habitudes relationnelles qui ne correspondent pas aux représentations normatives. Or, cette oppression et cette marginalisation provenaient spécifiquement d'institutions bien implantées, telles que la police, les corps médicaux, certaines églises et certains groupes religieux. L'adversaire, au sens d'Alain Touraine, dans le cas de leurs luttes et des enjeux sous-jacents,

était avant tout visible du côté institutionnel. Ainsi, les actions dans le champ institutionnel et politique ne doivent pas cacher la dimension sociale et symbolique de l'action, la résistance à l'exclusion et même à une forme d'enfermement, par exemple, le secret de son orientation sexuelle. Aussi le discours de la première phase de ce mouvement faisait-il appel à la libération et à l'émancipation. Parallèlement, on visait l'acceptation sociale en même temps qu'institutionnelle de ce mode de vie et de la pluralité des modes d'échange entre individus. À cet égard, l'action des gais et des lesbiennes vise la modification des rapports de genre jusqu'à un certain point du moins. En effet, elle remet en cause le modèle du couple normatif pivotant sur un rapport entre un homme et une femme.

Par ailleurs, il est difficile de soutenir que le mouvement des minorités sexuelles s'apparente à un mouvement de classe au sens classique du terme, du fait que les enjeux du conflit se situent ici en dehors des rapports de production, bien que certains puissent voir dans la lutte gaie une contestation de la structure familiale du modèle hétérosexuel comme déterminé par la reproduction de la force de travail. Nous n'avons pas non plus affaire à un mouvement de masse ni à un grand mouvement historique à la façon du mouvement ouvrier (Touraine, 1973) ou encore des mouvements révolutionnaires (Tilly, 1986). Nous nous retrouvons plutôt devant un mouvement partiel, qui comporte une visée plutôt réformiste de transformation des rapports sociaux, plus spécifiquement la lutte contre l'exclusion de minorités marginalisées et même ostracisées sur la base de l'orientation sexuelle. Cette action collective croise à la fois les enjeux liés aux rapports de genre et sans doute aussi des enjeux caractéristiques d'autres formes d'exclusion subies par d'autres minorités comme les immigrants et surtout les minorités visibles. Dans une perspective d'intégration sociale, son action a largement emprunté le soutien institutionnel et la voie de la normalisation et de l'institutionnalisation, ce qui fut le cas aussi, dans une mesure un peu semblable, du mouvement ouvrier, syndical surtout, et du mouvement associatif, y compris sa frange plus impliquée dans l'action sociale.

Ce processus ne signifie pas l'évanouissement de toute dimension transformatrice et contestataire de leur action collective. Mais on peut penser que cette dimension de l'action collective des personnes issues des minorités sexuelles prendrait du galon en évitant le repli sur soi et en construisant des alliances avec d'autres luttes sociales, notamment celles d'autres minorités ou encore sur l'enjeu des rapports de genre en compagnie du mouvement des femmes, ce que les lesbiennes avaient déjà réalisé dès le départ. Ainsi, le développement historique de l'action des minorités sexuelles passerait par les réseaux, non seulement internes à la mouvance de l'orientation sexuelle différente, mais dans le spectre des autres formes d'exclusion et à la croisée des autres mouvements sociaux.

CONCLUSION

L'analyse que nous avons menée sur l'action collective des gais et des lesbiennes cherchait à examiner si cette forme d'action rencontrait les caractéristiques de l'action typique des mouvements sociaux, plus spécifiquement la transformation des rapports sociaux. Nous pouvons conclure que cette action s'est déplacée d'une stratégie d'action spontanée à une action de mieux en mieux structurée, s'appuyant progressivement sur un réseau d'organisations stables et acquérant assez rapidement une dimension internationale. Elle est aussi passée d'une position plus contestataire, basée sur un discours articulé autour d'une visée de libération et de remise en cause des institutions à une stratégie d'utilisation des filières institutionnelles en vue de sortir de la marginalisation et d'accéder à la normalité ainsi qu'à la reconnaissance sociale.

Mais même relativement institutionnalisée, cette action collective n'a pas pour autant complètement rompu avec la dimension de transformation des rapports sociaux, plus spécifiquement l'exclusion sociale en rapport avec l'orientation sexuelle et un mode de vie particulier. Les débats à l'intérieur du mouvement indiquent qu'un potentiel de renouvellement de l'action des minorités sexuelles existe. Les informations dont nous disposons ne nous permettent cependant pas d'avancer si ce potentiel est sur le point de s'exercer et quelle orientation il prendra. Nous pouvons par contre avancer, théoriquement du moins, que l'inscription de cette forme d'action dans un réseau d'actions collectives plurielles menées par diverses minorités ou groupes marginalisés et vivant diverses formes d'exclusion en alliance avec d'autres mouvements sociaux nourrira un tel potentiel de renouvellement.

Le présent texte se voulait une réflexion sur la place qu'occupe le mouvement GLBTT au sein des mouvements sociaux contemporains. Plus spécifiquement, nous avons dégagé quatre dimensions permettant de caractériser les mouvements contemporains, que nous avons ensuite appliqués à la mouvance gaie. Aussi, en arrivons-nous à la conclusion que le mouvement

GLBTT constitue de fait, un nouveau mouvement social. Plusieurs aspects soulevés dans ce travail nous permettent de soutenir ce point de vue.

Premièrement, la mouvance gaie est fragmentée et tentaculaire. En effet, il est difficile de parler de la mouvance gaie comme d'une organisation spécifique parlant pour l'ensemble de ses membres. Le mouvement GLBTT regroupe un réseau d'organisations qui peut, au mieux, être défini comme un réseau stratégique d'alliances militant autour d'intérêts communs et ce, même si chaque organisation privilégie un aspect spécifique de la lutte (égalité des droits, VIH-SIDA, développement de services, etc.). Ce type d'organisation où il est malaisé de reconnaître les acteurs en cause rejoint la définition de Melucci (1983a) quant à la « nébuleuse » organisation des nouveaux mouvements sociaux. En outre, nous avons expliqué que cette composition éclatée des nouveaux mouvements sociaux les expose à un risque accru de fragmentation comme nous avons pu le constater quant au schisme qui s'est opéré entre les gais et les lesbiennes.

Par ailleurs, arguant, au même titre que les féministes, que « le privé est politique » (Smith, 1999), le mouvement GLBTT a su politiser de nouveaux thèmes habituellement associés à la sphère privée notamment en ce qui a trait à l'identité sexuelle ou encore, à l'identité de genre (dans la foulée *Queer*). Les actions collectives des personnes issues des minorités sexuelles visent de ce fait, un questionnement des codes et normes structurelles inhérents à l'hétéronormativité et appellent un changement des codes sociaux établis.

Ensuite, le mouvement GLBTT transcende les frontières et est devenu un phénomène international. Plusieurs pays ont vu l'émergence d'une mouvance gaie depuis les années 1970 (Adam, 1987 ; Smith, 1999) et même les pays plus conservateurs où l'homosexualité est passible de peine de mort ont une scène gaie parallèle. Bien que chaque groupe national associé à la mouvance gaie soit tributaire des contextes et des acteurs politiques, sociaux, culturels et religieux inhérents à leur pays d'origine, le mouvement a su développer des

mécanismes de concertation internationaux chapeautés principalement par *l'International Lesbian and Gay Association* et les conventions internationales et ce, dans une optique de globalisation de leurs revendications. Il appert également que les groupes défendant les intérêts des personnes issues des minorités sexuelles utilisent le recours aux autorités politiques afin de faire avancer leurs revendications. Ces revendications menées auprès des autorités politiques ont plus de chance de succès lorsqu'elles sont appuyées par une prétention à la légitimité subordonnée à la reconnaissance sociale accordée aux acteurs en cause.

En effet, les revendications liées au mariage gai et au droit à la parentalité pour les couples de même sexe ne découlent-elles pas de l'importance accordée au respect et à la reconnaissance sociale dans un but de légitimation des spécificités, de droit d'« être » et du développement de nouveaux codes sociaux? N'est-il pas intéressant toutefois de constater que le **droit à la différence** portée par le mouvement GLBTT dans la foulée libérationniste a évolué vers le **droit à l'indifférence**? Que les revendications associées à l'homoparentalité insistent sur les **similitudes** entre les familles homoparentales et leurs congénères hétéroparentales plutôt que sur leurs **distinctions** ?

Finalement, l'hétéronormalité, le patriarcat, l'hétérosexisme, et l'homophobie sont autant de sources d'oppression à dénoncer et à combattre. Pour Touraine, les minorités sexuelles doivent se construire une identité collective qui leur permettra de faire partie prenante de la réflexion que porte la société sur elle-même pour faire ainsi partie de l'historicité. Force est de constater, à travers la transformation du rapport au politique que la mouvance gaie a contribué au renouvellement des pratiques institutionnelles, a su procéder à une réorganisation socio-culturelle et a œuvré aux orientations prises par la société pour définir de nouveaux rapports sociaux.

RÉFÉRENCES

- Adam, B. D. (1987). *The Rise of a Gay and Lesbian Movement*. Boston : Twayne Publishers. 203p.
- Benford, R.D., & Snow, D.A. (2000). Framing Processes and Social Movements : An Overview and Assessment. *Annual Review of Sociology*, 26, 611-639
- Boucher, J. L. (1990). *Les mouvements sociaux : Réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*. Cahiers du CRISES, 83p.
- Boucher, J. L. (1992). Les syndicats: de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle, 107-136. Dans Daigle, G. et Roche (Dir.) *Le Québec en jeu*. Montréal :Presses de l'Université de Montréal. 811p.
- Boucher, J. L. & Favreau, L. (1997). Néolibéralisme et redéfinition des mouvements sociaux : quelques paramètres. 125-133. Dans Klein, J-L., Tremblay, P-A., & Dionne, H. (Dir). *Au-delà du néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux ?* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 218p.
- Boucher, J. L. (2002). Mouvements sociaux et économie sociale : un arrimage en constante reconstruction. *Économie et solidarités*, 33(2), 17-26.
- Boucher, J. L. (2004). Vers un nouveau modèle associatif dans le secteur du logement au Québec. *Sociologies Pratiques*, 9, 129-146.
- Boucher, J. L. (2005). Mouvements sociaux et invention d'un modèle de développement : L'expérience québécoise. 282-303. Dans Boucher, J. L. & Thériault, J. Y. (Dir.). *Petites sociétés et minorités nationales*. Sainte-Foy :Presses de l'Université du Québec. 420p.
- Boucher, J. L. (2006). *Mouvements sociaux, changement social et construction de société*. 219-241 Dans Koleva, S., & Koev, K. (Dir.), *Worlds in sociology*. Sofia : University Press. 628p.
- Castells, M. (1998). *L'ère de l'information. Vol. I. La société en réseaux*. Paris: Fayard. 600p.
- Castells, M. (1999). *L'ère de l'information. Vol. 2. Le pouvoir de l'identité*. Paris: Fayard. 500p.
- Chamberland, L. (1997). Du fléau social au fait social : L'étude des homosexualités. *Sociologie et sociétés*, 29(1), 5-20.
- Corral, S. (2005). *Effects of Social Movements on State-Level Policy regimes for Gays, Lesbians, Bisexuals and Transgender Individuals*. Conference Papers American Sociological Association, 2005 Annual Meeting, Philadelphia, p1-20.
- Corriveau, P. (2006). *La répression des homosexuels au Québec et en France : du bûcher à la mairie*. Sillery : Septentrion Éd. 236p.
- Couture, E. (2006). L'homosexualité et sa mise en scène : la construction sociale d'une culture. *Memoire online*. 80p. Document récupéré le 23 a v r i l 2 0 0 7 [http : / / www.memoireonline.com/10/06/213/homosexualite-mise-en-scene-construction-sociale-culture.html](http://www.memoireonline.com/10/06/213/homosexualite-mise-en-scene-construction-sociale-culture.html)
- Crozier, M., et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Le Seuil. 500p.
- De Busscher, P-O. (1997). Les enjeux entre champ scientifique et mouvement homosexuel en France au temps du SIDA. *Sociologie et sociétés*, 29(1), 47-60.
- Della Porta, D., & Diani, M. (2006). *Social Movements ; an Introduction*. Oxford : Blackwell Publishing. 345p.
- Demczuk, I., Caron, M., Rose, R., & Bouchard, L. (2002). *La reconnaissance des couples de lesbiennes : un droit sans équivoque*. Ottawa : Condition féminine Canada. 210p.
- Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). Un demi-siècle de changements. 13-23. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (Dir.). *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris : Seuil. 217p.
- Dubet, F. (2000). *Les inégalités multipliées*. France : Les Éditions de l'aube. 69p.

- Dubet, F. (2003). Que faire des classes sociales ? *Lien social et politiques*, 49,71-80
- Dugan, K., & Reger, J. (2006). Voice and Agency in Social Movement Outcomes. *Qualitative Sociology*, 29(4), 467-484.
- Éribon, D. (2000). *Papiers d'identité*. Paris : Fayard, 159p.
- Grace, A. P., Hill, R. J., Johnson, C. W. & Lewis, J. B. (2004). In other words : Queer voices-dissident subjectivities impelling social change. *International Journal of qualitative Studies in Education*, 17(3), 301-324.
- Hamel, P., Lesage, M., & Maheu, L. (1983). Nouveaux mouvements sociaux et action collective; Débat autour du texte d'Alberto Melucci. *Revue internationale d'action communautaire*, 10(50), 31-39
- Hamel, P., Maheu, L., & Vaillancourt, J-G. (2000). Repenser les défis institutionnels de l'action collective. *Politique et sociétés*, 19(1), 16p.
- Higgins, R. (1998). Identités construites, communautés essentielles : De la libération gaie à la théorie queer. 109-134. Dans Lamoureux, D. Dir. *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage. 195p.
- Higgins, R. (1999). *De la clandestinité à l'affirmation*. Montréal : Comeau et Nadeau. 165p.
- Hildebran, A. (1998). Genèse d'une communauté lesbienne : un récit des années 1970. 207-234 Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. Dir. *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Hilson, C. (2002). New social movements : the role of legal opportunity. *Journal of European Public Policy*, 9(2), 238-255
- Hirschman A.O. (1970), *Exit, Voice and Loyalty*. Mass : Harvard University Press traduction (1995), *Défection et prise de parole*. Paris : Fayard. 212p.
- Jenkins, J.C. (1983). Resource Mobilization Theory and the Study of Social Movements. *Annual Review of Sociology*, 9, 527-553.
- Joyal, R. (2003). La filiation homoparentale, rupture symbolique et saut dans l'inconnu. Quelques réflexions à la lumière de l'évolution récente du droit de la filiation. 307-312. Dans Lafond, P-C., & Lefebvre, B. Dir. *L'union civile; nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21^e siècle*. Cowansville : Yvon Blais. 399p.
- Knopp, L. (1987). Social Theory, Social Movements and Public Policy : Recent Accomplishments of the Gay and Lesbian Movements in Minneapolis, Minnesota. *International Journal of Urban & Regional Research*, 11(2), 243-262
- Lamoureux, D. (1981). Mouvement social et lutte des femmes. *Sociologie et sociétés*, 13(2), 131-138
- Lamoureux, D. (1998). La question lesbienne dans le féminisme Montréalais : un chassé-croisé. 167-186. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. Dir. *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Lamoureux, D. (1998). Agir sans « nous ». 87-108. Dans Lamoureux, D. Dir. *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage. 195p.
- Larocque, S. (2005). *Mariage gai : les coulisses d'une révolution sociale*. Québec : Flammarion. 337p.
- Larocque, S. (2008). Reconnaissance du mariage gai : quand l'affirmation d'une communauté mène à une révolution juridique. *Bulletin d'histoire politique*, 16(3), 71-77.
- Lavoie, R. (1998). Deux solitudes : les organismes sida et la communauté gaie. 337-362. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. Dir. *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Léobon, A. (2002). Population homosexuelle et processus d'intégration : de l'intersticiel au communautaire. *Eso*, 17, 23-32.
- Léobon, A. (2007). De l'espace géographique traditionnel au cyberspace; la construction des

- territoires homo et bisexuels français. pp239-265 Dans Julien, D., & Lévy, J.J. (Dir.) *Homosexualités, variations régionales*. Montréal : Presses de l'université du Québec. 268p.
- Lustiger-Thaler, H., & Maheu, L., & Hamel, P. (1998). Enjeux institutionnels et action collective. *Sociologie et sociétés*, 30(1), 15p.
- Melucci, A.(1983a). Mouvements sociaux, mouvements post-politiques. *Revue internationale d'action communautaire*, 10(50), 13-29
- Melucci, A. (1983b). Partir des conflits pour analyser les mouvements sociaux. *Revue internationale d'action communautaire*, 10(50), 41-44
- Melucci, A. (1984). An end to social movements? Introductory paper to the sessions on a new movements and change in organizational forms. *Social Science Information*, 23(4/5), 819-835.
- Melucci, Alberto (1985) The Symbolic Challenge of Contemporary Movements, *Social Research*, 52(4), 789-816.
- Melucci, A. (1989). *Nomads of the present*. Philadelphia : Temple University Press. 288p.
- Noël, R. (1998). Libération homosexuelle ou révolution socialiste ? L'expérience du GHAP. 187-206. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. Dir. *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Offe, C. (1984). Nouveaux mouvements sociaux et nouveau mouvement pour la paix. *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 15(52), 35-39.
- Offe, C. (1985). New Social Movements Challenging the Boundaries of Institutional Politics. *Social Research*, 52(4), 817-858.
- Offe, C. (1997). Les nouveaux mouvements sociaux : un défi aux limites de la politique institutionnelle. 98-132. Dans Le Saout, D., & Sintomer, Y. (Dir.). *Les démocraties modernes à l'épreuve*. Paris : L'Harmattan. 350p.
- Olivier, L. (1997). Michel Foucault : problématique pour une histoire de l'homosexualité, *sociologie et sociétés*, XXIX(1) Document récupéré le 18 février 2007 http://www.unites.uqam.ca/dsexo/Revue/Vol2no1/03_Olivier~1.html
- Olson, M. (1965). *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*. Mass : Harvard University Press. 186p.
- Pelland, G. (2005). *L'homophobie, un comportement contre nature*. Montréal : Québec Amérique. 200p.
- Perron, P-A. (1998). Le « je » et le « nous ». Heurs et malheurs du concept d'identité. 151-162. Dans Lamoureux, D. Dir. *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage. 195p.
- Remiggi, F. W. (1998). Le Village gai de Montréal : entre le ghetto et l'espace identitaire. 267-290. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. Dir. *Sortir de l'ombre; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Revillard, A. (2002). L'identité lesbienne entre nature et construction. *Cairn*, 19(1). 168-182
- Robinson, A. (2002). *Homoparentalité ou pluriparentalité*. Document récupéré le 17 octobre 2006 http://sisyphe.org/article.php3?id_article=262à
- Robinson, A. (2005). L'homoparentalité en droit québécois ou la filiation réinventée. 113-122. Dans Gross, M. (Dir.). *Homoparentalités, états des lieux*. Ramonville : Éditions érès. 440p.
- Roy, A. (2004). La filiation homoparentale : esquisse d'une réforme précipitée. *Enfances, Familles, Générations*, 1, 1-17
- Roy, A. (2005). Le nouveau cadre juridique de la procréation assistée en droit québécois ou l'œuvre inachevée d'un législateur trop pressé. *Observatoire international de la génétique*, 23, 15p.
- Schwartzwald, R. (1998). Y a-t-il un sujet-nation queer ? Apories d'un débat actuel. 163-180. Dans Lamoureux, D. (Dir.). *Les limites de l'identité sexuelle*.

- Montréal : Les Éditions du remue-ménage. 195p.
- Sears, A. (2005). Queer Anti-Capitalism : What's Left of Lesbian and Gay Liberation ? *Science and Society*, 69(1), 92-112
- Sivry, J-M. (1998). Traces militantes éphémères : L'ADGQ et Le Berdache. 235-266. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (Dir.). *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Smith, M. (1999). *Lesbian and Gay Rights in Canada : Social movements and Equality-Seeking, 1971-1995*. Toronto : University of Toronto Press. 211p.
- Smith, M. (2005). Social Movements and Judicial Empowerment : Courts, Public Policy and Lesbian and gay Organizing in Canada. *Politics Society*, 33, 327-353
- St-Hilaire, C. (1998). Crise et mutation du dispositif de la différence des sexes : regard sociologique sur l'éclatement de la catégorie du sexe. 57-86. Dans Lamoureux, D. (Dir.) *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage. 195p.
- Stürmer, S., & Simon, B. (2004). The Role of Collective Identification in Social Movement Participation : A Panel Study in the Context of the German Gay Movement. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 30(3). 263-277
- Swain, T. N. (1998). Au-delà du binaire : les queers et l'éclatement du genre. 135-150. Dans Lamoureux, D. (Dir.). *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage. 195p.
- Tilly, C. (1985). Models and Realities of Popular Collective Action. *Social Research*, 52 (4), 717-747.
- Tilly, C. (1986). *The Contentious French. Four centuries of popular struggles*. Mass : Havard University Press, 456p.
- Touraine, A. (1973). *La production de la société*. Paris : Seuil. 542p.
- Touraine, A. (1978). *La voix et le regard*. Paris : Éditions du Seuil. 309p.
- Touraine, A. (1984). *Le retour de l'acteur*. Paris : Fayard. 349p.
- Touraine, A. (2005). *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*. Paris : Fayard. 363p.
- Touraine, A. (2007). *Penser autrement*. Paris : Fayard. 319p.
- Turcotte, L. (1998). Itinéraire d'un courant politique : le lesbianisme radical au Québec. 363-398. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (Dir.). *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.
- Waugh, T. (1998). Des adonis en quête d'immortalité : la photographie homoérotique. 53-80. Dans Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (Dir.). *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : vlb Éditeur. 409p.